

Les personnes à la rue : des citoyens en situation de sous-citoyenneté sociale ?

Marianne Trainoir¹, Bertrand Bergier²

¹ CREAD (EA 3875), Université de Rennes (Rennes 2)

² Université Catholique de l'Ouest

Résumé

À partir d'une enquête ethnographique, cet article propose des pistes d'analyse sur la question de la citoyenneté politique et sociale des personnes de la rue. Si historiquement errance et citoyenneté font figures de jumelles inversées, le législateur s'emploie progressivement à y remédier. Toutefois cette métamorphose juridique ne met pas fin aux corrélations entre les conditions concrètes d'existence des personnes à la rue et une expérience empêchée de la citoyenneté politique et sociale. Les structures d'accueil et d'accompagnement envisagent de manière différenciée la citoyenneté des personnes à la rue et mettent en œuvre des pratiques très contrastées quant au soutien à la vie civique et citoyenne de leurs publics. Ainsi, si la « participation des usagers » est au centre des préoccupations, cette forme de citoyenneté encadrée peut paradoxalement contribuer à l'enfermement dans un « monde diminué ». Les personnes à la rue sont alors cantonnées dans des « situations de sous-citoyenneté sociale » bien qu'au regard de la loi soit affirmée leur pleine citoyenneté.

Obdachlose: Bürger in einer Situation der sozialen Unterbürgerschaft?

Zusammenfassung

Basierend auf einer ethnographischen Untersuchung schlägt dieser Artikel Analysemöglichkeiten zur Frage der politischen und sozialen Staatsbürgerschaft von Obdachlosen vor. Auch wenn Unstetigkeit und Staatsbürgerschaft historisch gesehen als unvereinbar galten, versucht die Legislative heute, diesen Widerspruch nach und nach aufzulösen. Diese rechtliche Metamorphose kann jedoch nicht die Zusammenhänge aufheben, die zwischen den konkreten Existenzbedingungen Obdachloser und ihrer Wahrnehmung politischer und sozialer Staatsbürgerschaft bestehen. Die Aufnahme- und Betreuungsstrukturen gehen differenziert an die Staatsbürgerschaft Obdachloser heran und setzen sehr unterschiedliche Praktiken zur Unterstützung des bürgerlichen und staatsbürgerlichen Lebens ihrer Klienten um. Während also die "Nutzerbeteiligung" im Mittelpunkt steht, kann diese Form der beaufsichtigten Bürgerschaft paradoxerweise dazu beitragen, den obdachlosen Staatsbürger zu bevormunden und in der Ausübung seiner Rechte zu entmündigen- Menschen, die auf der Straße leben, sind dann auf "Situationen der sozialen Unterbürgerschaft" beschränkt, obwohl ihre volle Staatsbürgerschaft gesetzlich bestätigt ist.

People on the street: citizens experiencing social under-citizenship?

Abstract

Based on an ethnographic survey, this article presents several ways of analyzing the question of the political and social citizenship of the homeless people. Although homelessness and citizenship are historically considered as opposite twins, the legislator is gradually working to address this issue. However, this legal metamorphosis does not put an end to the correlations between the concrete conditions of the homeless people and a hindered experience of political and social citizenship. Each sheltering and supporting organizations consider differently the citizenship of homeless people and implement very different practices when it comes to supporting their civic life. Thus, while the "participation of the people" is at the center of the concerns, this form of supervised citizenship can paradoxically contribute to confinement in a "diminished world". The people on the street are then confined to "second-class citizenship situations" although the law affirms their full citizenship.

Introduction

L'objectif de cet article est d'explorer les répercussions - sur la citoyenneté politique et sociale des personnes à la rue - de leurs conditions concrètes d'existence, et des réponses apportées par les structures notamment du point de vue de la participation des usagers et de la prise en compte de leurs paroles singulières et collectives. Ces réflexions s'ancrent dans une enquête ethnographique de terrain menée dans les structures d'accueil et d'accompagnement composant la « géographie du savoir survivre »¹ (Zeneidi-Henry, 2002) dans une grande ville de l'ouest entre 2009 et 2014. Accéder au terrain par les structures d'accueil nous a permis d'étudier en quoi les conditions concrètes d'existence des personnes de la rue se situent aux antipodes d'une citoyenneté sociale, c'est-à-dire de l'indépendance qu'autorise un socle de ressources, de protections sociales et de droits liés principalement, dans notre société, à la condition salariale (Castel, 2008). Pour autant, dans ces « situations de sous-citoyenneté », les personnes à la rue ne sont pas sans protections sociales, sans manifester une forme d'indépendance à travers leurs adhésions, leurs résistances ou leurs rejets des différentes modalités d'accueil et d'accompagnement visant à leur permettre d'exercer leurs droits et devoirs civiques et citoyens.

Après avoir documenté la question du sans-abrisme et défini l'errance, nous aborderons les répercussions de celle-ci sur l'exercice de la citoyenneté et les réponses contrastées

¹ La « géographie du savoir survivre » ne se confond pas avec la géographie de l'assistance. Elle est composée de l'ensemble des lieux pratiqués dans lesquels les personnes trouvent les ressources, fournies - essentiellement mais pas seulement par les associations et les services sociaux - nécessaires à leur (sur)vie. L'usage de cette expression empruntée à la géographe Djemila Zeneidi-Henry vise à souligner notre entrée par les pratiques (des lieux et des services notamment) des personnes rencontrées.

apportées par un restaurant social et une halte de soirée. En conclusion, nous reviendrons sur la fabrique socio-historique d'une sous-citoyenneté sociale.

Encart méthodologique

Cette recherche se base sur une enquête ethnographique combinant observations participantes, entretiens ethno-biographiques et observations des espaces numériques des enquêtés. L'ethnographie désigne une démarche d'enquête en immersion. Il ne s'agit pas simplement d'aller « sur » le terrain mais de plonger « dans » un univers social. Afin d'accéder à une population que l'on côtoie sans la fréquenter, les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes à la rue ont été choisies comme porte d'entrée. Ainsi, sur une durée totale de cinq ans, nous avons investi quatre accueils de jour (deux faisant intervenir des professionnels, deux fonctionnant avec des bénévoles) en veillant à varier au maximum les situations d'observation (journées et soirées, semaines et week-ends, périodes hivernales et estivales) en tant qu'observateurs participants. Sur ces terrains, nous avons endossés des rôles de stagiaire et/ou de bénévole, ce qui nous a permis de passer beaucoup de temps dans chacune de ces structures sans que notre présence soit interrogée ou remise en cause, d'accéder au temps réservés aux équipes bénévoles et professionnelles, et de tisser des liens avec les personnes accueillies et accompagnées. Après un temps d'appropriation réciproque, l'enquête s'est – sur invitation des enquêtés – poursuivie hors les murs (dans des espaces publics et privés ou privatisés par l'usage). Cette longue période d'observation participante nous a permis de rencontrer un grand nombre de personnes connaissant ou ayant connu la rue. Puis, nous avons mené des entretiens ethno-biographiques avec quarante-cinq d'entre elles. Enchâssés dans une relation de longue durée, les entretiens ethnographiques concernent avant tout le quotidien de la personne et ses pratiques (pratiques des lieux et relation à l'assistance mais aussi pratiques communicationnelles, informationnelles et de loisirs notamment à travers une appréhension fine des pratiques numériques ordinaires). Au-delà, à partir du quotidien et de ses objets, nous avons invité les enquêtés à « remonter » (et raconter) leurs parcours biographiques. Cette entrée par les parcours singuliers ne consiste pas à faire état des récits de vie mais à rendre compte des singularités. Enfin, cette enquête ethnographique classique a été complétée par une observation des espaces numériques personnels des enquêtés. En effet, les personnes à la rue sont nombreuses à faire usage des réseaux sociaux numériques et de Facebook en particulier. Dans ces espaces, ils déposent des traces d'eux-mêmes et de leur parcours qui constituent la matière première d'un possible récit de soi que nous avons intégré comme matériau de recherche.

1. De la question du sans-abrisme à celle de l'errance

1.1. L'avènement de la « question SDF »

La « question SDF » (Damon, 2002) apparaît comme une construction concomitamment sociale, politique, médiatique et scientifique. Alors que la pauvreté, le vagabondage et la mendicité sont des notions très anciennes, la « question SDF » émerge distinctement à la fin des années 1980 en même temps que le traitement social du phénomène passe

d'une perspective répressive à une perspective assistancielle². Elle est le produit de la « crise » économique des années 1970, qui impose la thématique de « l'exclusion », et du « processus d'individualisation de la pauvreté » (Mestrum, 2002). L'analyse lexicale des dépêches AFP montre que c'est au cours des années 1990 que s'impose, sur la scène médiatique, le sigle SDF qui représente dès lors la figure paradigmatique de la « grande exclusion sociale » (Damon, 2004). Cette médiatisation, quoique saisonnière et orientée vers le spectaculaire, contribue à la prise en compte des sans domicile par les décideurs politiques (Rullac, 2005). La quantification et la connaissance de cette population « nouvelle » ouvrent la voie à un champ de recherche spécifique.

1.2. Une population à définir : entre obsession sociale du dénombrement et controverses scientifiques

La multiplicité des terminologies témoigne de la difficulté à définir cette population. Pour Stéphane Rullac (2005), l'existence même d'un « groupe SDF » est discutable tant cette nébuleuse regroupe des populations hétérogènes et représente avant tout un concept utilisé par une société pour appréhender une partie d'elle-même.

La question de la mesure de l'ampleur du « phénomène SDF » s'est posée avec acuité dès la fin des années 1980. À cette époque, en l'absence de statistiques officielles, les estimations très imparfaites, extrapolées à partir du nombre de personnes prises en charge par les associations, sont largement reprises par la presse et les pouvoirs publics. Nous assistons alors à une « bataille des chiffres » dont les variations correspondent essentiellement à la délimitation que l'on donne à cette population. Dans les années 1990, les travaux menés par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) et l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) visent à surmonter les défis méthodologiques faisant obstacle à un dénombrement rigoureux. Sur le plan définitionnel, selon les conventions établies par l'INED et l'Institut National pour la Statistique et les Etudes Economiques (INSEE), une personne est dite sans-domicile un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (Marpsat et Firdion, 2000). Ces enquêtes trouvent leur légitimité démocratique dans l'idée selon laquelle recenser c'est aussi donner un statut de citoyen à partir duquel la personne peut formuler des besoins et revendiquer des droits (Firdion, Marpsat et Bozon, 2000).

Par ailleurs, si les enquêtes INSEE de 2001 et 2012 donnent une estimation du nombre de personnes sans-domicile, elles visent avant tout la connaissance de ces personnes (qui sont-elles ?), la compréhension de leur trajectoire (comment en sont-elles arrivées là ?) et la mise à jour de leur quotidien (comment vivent-elles ?). En 2012, les thématiques abordées par le questionnaire de l'INSEE semblent avoir vocation à cerner les conditions de vie de la personne sans domicile. Toutefois, la question de la citoyenneté en est singulièrement absente. Elle apparaît dans le volet « participation à la vie sociale » comportant cinq questions sur l'inscription dans un réseau de solidarité, l'équipement en téléphone portable, l'usage d'internet et la citoyenneté à travers l'inscription sur les listes électorales³.

² L'abolition des délits de vagabondage et mendicité en 1994 en constitue le tournant. Bien sûr, la prise en charge assistancielle n'empêche pas une persistance des politiques répressives.

³ L'enquête INSEE nous apprend ainsi que, début 2012, 103 000 adultes ont utilisé au moins une fois les services d'hébergement ou de restauration dans les agglomérations de plus de vingt mille habitants. Concernant l'inscription sur les listes électorales, 25,9% des répondants ne sont pas concernés (en raison

Parallèlement, les travaux qualitatifs sur l'expérience vécue des individus sans domicile se développent. En 1991, le Plan Urbain lance le programme : « *les sans domicile fixe dans l'espace public, quelques orientations de recherche* ». En s'attachant prioritairement aux points de vue des personnes concernées et à leur quotidien, ces recherches dessinent les questionnements structurant le champ de recherche : questions identitaires et formes du maintien de soi, compétences mobilisées face aux épreuves, liens d'interactions et d'interdépendances, formes de l'expérience commune partagée, rapports de domination et déterminations sociales, modes de sociabilité et sous-cultures de l'entre-soi, représentations ordinaires et adaptations, construction sociale des catégories et processus de stigmatisation opérés tant par les dispositifs sociaux que par l'exposition médiatique et les aléas des politiques publiques. L'ensemble de ces recherches contribue à l'éclatement de la catégorie « SDF » (Pichon 1998).

Les travaux ethnographiques français se sont en partie construits en réaction à la vision de la personne sans domicile socialement et psychologiquement déterminée. Faisant largement appel à l'interactionnisme, ces recherches vont rétablir l'individu acteur, prenant à contrepied la tendance à faire des personnes sans domicile des produits de la crise économique, de la montée du chômage et de la précarisation de l'emploi, ou encore de socialisations familiales et scolaires défailtantes. Elles s'opposent également à la perspective psychiatrique et aux théoriciens inscrits dans le champ médical décrivant les personnes à la rue comme « désocialisées », aliénées, privées de réflexivité et de possibilité d'agir, « ne demandant plus rien » et nécessitant de ce fait un secours en urgence (Declerck, 2001 ; Emmanuelli et Malabou, 2009). Les travaux ethnographiques refusent de rapporter le destin personnel à ses seuls déterminants sociaux ou médico-psychologiques et prennent en considération les épreuves traversées comme autant d'épreuves identitaires et de sens.

1.3. L'errance, une expérience intime et sociale

Au sein de ce paysage conceptuel, nous définissons l'errance comme une expérience intime et sociale de l'extrême précarité vécue entre rue et assistance, traversée par un certain nombre d'épreuves rassemblées dans une lutte constante pour le maintien de soi contre la « déprise » (Caradec, 2004). Cette définition permet de ne pas se centrer excessivement sur la question du logement mais de privilégier le sens que les individus donnent à leurs existences. En outre, elle permet d'englober l'ensemble de la population enquêtée sans effacer la singularité des expériences et la diversité des pratiques. Expérience singulière et collective, intime et sociale, l'errance impose aux personnes des épreuves spécifiques : le rapport à l'assistance, l'habitat précaire et l'unité biographique qui menacent le maintien de la permanence des sujets toujours obligés de lutter contre le risque de l'épuisement capacitaire (Trainoir, 2017).

Ainsi définie, la question du maintien de soi renvoie directement à la notion de citoyenneté et notamment à ce que Robert Castel (2008) nomme la « citoyenneté sociale », deuxième pilier (avec la « citoyenneté politique ») de la « citoyenneté

de leur statut d'étranger ou d'une privation de leurs droits civiques), 12,3% sont inscrits à une ancienne adresse, 9,2% à leur adresse actuelle, 2,1% à l'adresse de leur domiciliation, 1,7% à une autre adresse et 48,8% ne sont pas inscrits. Si ces chiffres n'offrent que peu de données sur l'expérience de la citoyenneté des personnes à la rue, ils soulignent une distance importante aux modalités institutionnalisées de son exercice.

démocratique ». Souvent évoquée comme une idée politique, la citoyenneté renvoie également à la notion d'identité et à la manière dont celle-ci se construit en relation avec les formes institutionnalisées de la vie sociale (Wallenhorst, 2017). La citoyenneté est alors à considérer comme un processus et une pratique, à l'articulation du rapport à soi et du rapport à l'autre (Balibar, 2001). Si la question anthropologique actuelle est « *comment l'homme devient-il homme ?* » (Balibar et Gebauer, 2012), la question du maintien de soi pourrait être ainsi posée : comment rester un homme malgré des conditions d'existence indignes ? comment préserver l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa citoyenneté alors qu'on est largement dépendant de l'assistance ?

2. Les répercussions de l'errance sur l'exercice de la citoyenneté

2.1. Errance et citoyenneté politique

Historiquement errance et citoyenneté font figures de jumelles inversées. « *Les pauvres sont considérés comme des non-citoyens, seule la sortie de la pauvreté autorise l'accès à la citoyenneté* » (Hassenteufel, 1996, p.131). N'appartenant pas à la société civile, jugés comme incapables, dangereux et susceptibles de compromettre l'ordre public, ils n'ont pas le droit de vote. Cette exclusion de la vie politique vaut sous le régime censitaire (Bart, 1991) et se prolonge sous la seconde République qui instaure pourtant en 1848 le suffrage universel, puis sous la troisième République qui réaffirme l'irréversibilité de cet acquis : tout Français âgés de 21 ans a droit de vote. En fait, ce sont les conditions d'organisation de ce suffrage, et plus précisément la condition de domiciliation qui permet ce prolongement. Le droit électoral postulant la sédentarité, l'errance constitue une contre-indication à la pleine jouissance des droits attachés à la citoyenneté politique.

Avec les lois de 1988 sur le RMI et de 1998 contre les exclusions, les législateurs s'emploient à remédier à cette situation. La première instaure une procédure de domiciliation permettant aux personnes à la rue d'élire domicile auprès d'associations agréées par la Préfecture. Cependant, cette domiciliation ne constitue pas, pour la personne à la rue, un droit à faire-valoir, mais un service à demander qui peut être accordé ou non (Bresson, 1995). Par ailleurs, l'obtention de cette domiciliation ne garantit pas l'inscription par les services des mairies sur les listes électorales (Roman, 2002, p. 396). La loi de 1998 vise à lever ces obstacles en permettant que toute domiciliation vaille juridiquement domicile. Ainsi, non seulement l'exclusion politique n'est plus justifiée du point de vue du droit, mais il revient au droit de la combattre. La loi de 2007 instituant le droit au logement opposable en témoigne en affirmant un « droit à la domiciliation ». La fin du 20^{ème} siècle et le début du 21^{ème} siècle sont donc marqués par ce tournant juridique qui ne se contente pas de reconnaître formellement aux personnes de la rue la jouissance de leur citoyenneté politique, mais entend également faciliter son exercice.

Toutefois cette métamorphose juridique de la citoyenneté politique ne met pas fin aux corrélations entre les conditions concrètes d'existence des personnes à la rue et les non-inscriptions sur les listes électorales ou les abstentions (Laval-Reviglio, 2002 ; Mayer, 2012, 2013). Par ailleurs, les personnes à la rue et plus largement la population composée de chômeurs et de précaires demeurent privées de cette forme de structuration et de représentation qui facilite l'action militante.

Pour autant, cette faiblesse de la concitoyenneté n'interdit pas l'expression de revendications. Dans les pratiques des personnes à la rue, dire « non » est une tactique de contournement des carences du droit et une manière de revendiquer une autonomie mise à mal par la dépendance à l'assistance. Tristana Pimor analyse l'engagement dans une « carrière zonarde » comme une posture participant à la construction d'une sous-culture marginale faite d'emprunts à la culture techno alternative, à la culture punk et à la critique de la société de consommation dessinant les traits d'une idéologie anarcho-primitiviste croisant critique de la société technocratique et retour à un fonctionnement tribal et à la nature (Pimor, 2014). Revendiquer le droit de ne pas participer à une société dont ils ne cautionnent ni les valeurs ni les normes, devient alors une manière pour les jeunes zonards d'exercer leur citoyenneté politique. Le refus du vote, le non consumérisme et l'autogestion sont alors des modalités alternatives d'exercice de la citoyenneté dessinant une identité marginale.

Les conditions favorisant l'exercice de la citoyenneté politique débordent les seuls dispositions et moyens prévus par les lois et les circulaires. Elles interrogent complémentirement les situations concrètes d'existence des personnes à la rue, et ont donc partie liée à la citoyenneté sociale.

2.2. Errance et citoyenneté sociale

L'inscription dans le monde social passe, bien sûr, par l'entretien de liens forts et faibles, de sociabilités familiales et amicales plus ou moins intenses mais également, plus largement, par un ensemble de pratiques visant à réassurer son appartenance au monde social commun, à une communauté locale ou nationale. Les enjeux sont alors d'être « à la page » et d'être « au courant » (Trainoir, 2017).

Les modes vestimentaires tout comme la possession de certains équipements notamment technologiques constituent des normes sociales puissantes. La conformation se justifie alors par la volonté d'être « à la page » et la crainte de ne pas apparaître marginal. A l'inverse, la contravention affirme une certaine forme de marginalité revendicative. Dans un cas comme dans l'autre, l'enjeu est bien de travailler son appartenance à une communauté dans laquelle les personnes à la rue tentent tantôt de se fondre tantôt de se démarquer. Ainsi, lors de notre enquête de terrain, les jeunes de la rue affichent souvent ostensiblement leurs téléphone portable, signes de leur capacité à être en communication avec le monde, de leur appartenance à une classe d'âge et au monde commun de la modernité. Souvent inopérants, vidés de leur fonction opérationnelle, ils se réduisent à leur fonction symbolique. Ainsi l'affichage de certaines pratiques, indépendamment du degré d'engagement des enquêtés et de la force des liens créés, permet aux enquêtés de se présenter comme pleinement participants de la « société numérique ». A contrario, l'absence d'équipement et de pratiques soulignent la distance au monde. Enfin, ces tentatives de contournement du stigmate n'opèrent pas toujours. En effet, elles sont parfois interprétées comme une inconvenance voire une provocation vis-à-vis des images du « vrai SDF » et du pauvre méritant (Trainoir, 2017).

Selon Vincent Caradec, les pratiques informationnelles peuvent donner un sentiment d'adhérence à la réalité et la sensation de faire partie du monde. La télévision par exemple joue un rôle important en particulier parce qu'elle permet de s'informer. « *Le flux d'information sur le monde extérieur qui pénètre dans l'espace domestique à travers les médias permet de soutenir quotidiennement le sentiment d'appartenance à une*

communauté locale ou nationale, de maintenir un lien avec le monde. Savoir ce qui s'y passe, c'est encore en faire partie » (Caradec, 2003, p.312). Ainsi, lors de l'enquête de terrain, nous rencontrons Pierre (21 ans) qui accède à un logement géré par une association après trois années de rue. Il dit alors sa satisfaction d'avoir la télévision non seulement parce que « ça occupe » mais aussi parce que ça lui donne accès à l'actualité et la sensation d'être en prise avec le monde de ne pas « être décroché » dit-il. Cet intérêt pour l'actualité est corrélé à un attachement à la qualité d'électeur. Pierre est un des seuls enquêtés à revendiquer l'exercice de ce droit.

Dans sa lutte pour le maintien de soi, contre la déprise, l'individu met donc en œuvre un ensemble de tactiques visant à lutter contre la stigmatisation, la domination et la sujétion. Toutefois, ces fragiles bricolages relationnels et identitaires ne sont pas toujours reconnus et maintiennent l'individu dans une « situation de sous-citoyenneté ».

3. Les réponses apportées : la « géographie du savoir survivre »

Les structures composant la géographie du savoir survivre envisagent de manière différenciée la citoyenneté des personnes à la rue et mettent en œuvre des pratiques très contrastées quant au soutien à la vie civique et citoyenne de leurs usagers, à l'exercice de leurs droits et obligations, à la fois dans et au-dehors des murs de l'institution. Ci-après, nous montrons comment deux dispositifs d'accueil et d'accompagnement définissent leurs publics et leur citoyenneté notamment à travers l'investigation des espaces dédiés à la « participation des usagers ». A la suite de Julien Charles, il s'agit de voir si la participation renforce les processus démocratiques à travers l'analyse des conditions de mise en forme et de réalisation de la participation (Charles, 2016).

3.1. La halte de soirée : « on n'est pas un café social » 4

Cette halte de soirée, gérée par le Samu Social, existe en complément du service de maraude⁵. Les bénévoles et les usagers font conjointement le constat qu'il est difficile de créer des liens et de discuter « au cul du camion ». Les responsables de l'association travaillent alors avec les élus locaux à la mise en place d'un accueil de soirée qui est créé à titre expérimental fin 2009, dans un local prêté par la municipalité. Ce lieu ouvre de 20h à 23h, tous les jours pendant la période hivernale et trois jours par semaine pendant la période estivale. Par la suite, cette halte de soirée est pérennisée et fait l'objet de nombreux aménagements tant en termes de locaux qu'en termes de fonctionnement.

Chaque soir, l'équipe bénévole du Samu Social, composée de six à dix personnes dont un responsable de soirée, se répartit entre la maraude et l'espace d'accueil. Le chef de soirée, bénévole expérimenté, est chargé de coordonner l'équipe et d'assurer la liaison avec le 115, service téléphonique départemental d'orientation qui distribue les places d'hébergement d'urgence et reçoit les signalements. Sur le modèle du Samu Social de

⁴ A l'instar d'un public souvent défini par ses manques et ses carences, les institutions éprouvent également les plus grandes difficultés à se définir positivement et s'auto-désignent par des locutions négatives définissant ce qu'elles ne sont pas.

⁵ Equipe mobile d'aide (EMA), la maraude se porte au-devant des personnes sans logement au sein même de l'espace public pour leur apporter du soutien, du café, de la soupe, quelques denrées alimentaires et éventuellement une couverture. Sur le terrain observé, la maraude est une maraude véhiculée, existant depuis le début des années 2000.

Paris initié par le docteur Xavier Emmanuelli en 1993, ce Samu Social local s'adresse « *aux personnes qui ne demandent plus rien* », à celles qui « *refusent de se rendre dans les centres d'hébergement d'urgence, ne font pas appel au 115 et ont renoncé à tout accompagnement social* »⁶. Cette modalité d'intervention, proposée en réponse au diagnostic de « désocialisation », consiste avant tout à aller à la rencontre des personnes dans la rue dans la perspective d'une réponse immédiate aux besoins vitaux d'abord, puis de (re)création du lien social.

Dans cet univers, la citoyenneté des personnes à la rue, perçues comme en dehors du social, aux frontières de l'humanité, demeure dans l'impensé. La halte de soirée observée est conçue par les membres de l'association comme un prolongement de l'espace public, à l'abri des intempéries, dans lequel ils pourront « *travailler le lien social* » avec les « *gens de la rue* » (journal d'enquête, novembre 2009). Cette attente crée une forte déception chez les bénévoles qui font le constat suivant : les usagers habituels de la maraude se déplacent très peu dans ce local. Ils accueillent alors un public nouveau pour eux : des jeunes habituellement peu repérables dans l'espace public et des personnes logées mais précaires souffrant de la solitude. Ces « nouveaux » publics, notamment les plus jeunes, formulent beaucoup de questions, demandes et revendications entrant ainsi en contradiction frontale avec la représentation de l'utilisateur « sans parole et sans demande » ce qui génère des conflits dans cette association au sein de laquelle aucune place n'a été instituée pour l'expression des personnes accueillies. Au fil des saisons, les horaires d'ouverture sont réduits et ce lieu « d'accueil » devient toujours davantage un lieu de « distribution » (de café, soupe et viennoiseries) (journal d'enquête, avril 2013).

3.2. Le restaurant social : « on n'est pas la cour des miracles »

Le restaurant social est un accueil de jour, géré par le centre communal d'action sociale, proposant des repas chauds à une population sans domicile fixe ou en grande précarité sociale. Créé en 1969, héritier de la « marmite des pauvres », il est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 13h. Outre l'équipe éducative et technique, un système de permanences permet de travailler sur l'accès aux droits et à la santé. Soixante à cent-vingt personnes sont accueillies au quotidien. Au-delà d'un restaurant social, c'est un lieu de vie, un repère dans le milieu de la rue, davantage fréquenté par les anciens que par les plus jeunes (journal d'enquête, mai 2010). « *Je dirais que les repas sont presque un support. La qualité de l'accueil, le lien social sont primordiaux. Notre rôle est d'orienter, créer des rencontres, échanger, en articulation avec des permanences d'infirmières, d'aides administratives ou juridiques. Et sur proposition des usagers, nous développons différents projets, comme par exemple un pique-nique avec les habitants du quartier ou la réalisation d'une fresque murale. Nous esquissons ainsi de l'insertion* »⁷. L'équipe éducative porte son attention sur « l'émergence de la demande » à travers une présence quotidienne bienveillante des professionnels et la mise en place de projets collectifs que chacun peut ou non investir. Les usagers participent normalement au financement du repas à hauteur d'un euro. Une cagnotte est alors à disposition et les personnes payent « *quand ils peuvent* ». Cette mesure est autant économique que

⁶ Extraits page institutionnelle du site du Samu Social de Paris repéré à www.samusocial.paris, consulté le 18.06.2018.

⁷ Propos du directeur extraits de l'article « Le Fourneau, plus qu'un restaurant », Dans *Le Rennais*, n°372, mars 2006.

symbolique : une affiche « *gratuité = assisté* » est ainsi accrochée au-dessus de l'accueil (journal d'enquête, décembre 2009).

En termes de participation des usagers, le restaurant social fonctionne avec un conseil de vie sociale⁸ destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement. Le conseil de vie sociale donne son avis et fait des propositions sur des thématiques telles que l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la structure, les activités et animations, les projets de travaux et d'équipement, l'animation de la vie institutionnelle.

Au restaurant social, le conseil de vie sociale se réunit environ deux fois par an et mobilise les usagers les plus « anciens », à la fois les plus âgés et ceux qui fréquentent le restaurant depuis de longues années. Présents quotidiennement dans la structure, ils en connaissent l'histoire et le fonctionnement et entretiennent des relations étroites avec l'équipe dont on peut, par ailleurs, souligner la stabilité. Le conseil de vie sociale est consulté sur le fonctionnement quotidien et force de proposition sur des actions ponctuelles ou plus pérennes dont la relation à l'animal est par exemple une thématique récurrente⁹. C'est également au sein du conseil de vie sociale qu'est discutée l'initiative de « séjours de rupture » co-encadrés par des éducateurs sportifs d'une association d'insertion. Cette initiative donne lieu à un article dans l'hebdomadaire *Le Monde sport* et forme dont les premières lignes sont vécues par les usagers comme une stigmatisation insupportable. « La cour située à l'entrée du restaurant social (...) offre un spectacle saisissant. Des chiens dans tous les sens, des canettes de 8-6 dans tous les sens, des clochards dans tous les sens. Quelques femmes, quelques jeunes gens, mais une majorité de messieurs déjà abîmés par la vie. Il n'est pas encore 10 heures du matin. Ça sent bon le mauvais houblon »¹⁰. Une modalité de réponse collective est alors discutée au sein de l'établissement jusqu'à ce qu'une personne réagisse de manière isolée en téléphonant à la rédaction pour insulter le journaliste. Toute tentative de réponse collectivement construite est alors abandonnée témoignant de la difficulté à porter l'expression des usagers au-delà des murs de la structure. Au-delà, la participation aux formes institutionnalisées d'expression telles que le conseil de vie sociale donne peu de prises pour une participation sur une scène sociale plus large ou plus légitime. Cette citoyenneté encadrée contribue alors paradoxalement à l'enfermement dans un « monde diminué ».

La participation au triple sens de prendre part, apporter une part, recevoir une part (Zask, 2011), telle qu'elle est proposée dans les dispositifs enquêtés impose aux personnes à la rue une violence symbolique, une mise en conformité et une pression qui les empêche d'exprimer ce qui leur importe et de le faire sur le mode qui leur convient le mieux (Charles, 2016). Plus encore, les capacités requises pour participer donne lieu à une sélection des participants et à des dynamiques d'exclusion qui limitent les

⁸ La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, affirme la place prépondérante des usagers dans le fonctionnement des structures qui les accueillent et les accompagnent. Elle entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté à travers l'établissement de nouvelles contraintes notamment la création d'un livret d'accueil, la formalisation de contrat d'accueil définissant les obligations réciproques et la mise en place de conseils de vie sociale.

⁹ Ont ainsi été initiées des actions telles que « croquettes solidaires » ou « vétérinaires pour tous » destinées à soutenir les personnes sans domicile propriétaires de chiens.

¹⁰ Seckel, H. (2012). « A Cleunay, le sport entre dans la cour des miracles ». *Le monde sport et forme*, 31 mars/06 avril 2012, p.10.

bénéfices du partage à ce que les institutions sont capables de prendre en considération. Enfin, nos constats montrent que plus la population est dans une situation de sous-citoyenneté, moins l'intervention est professionnalisée. Celle-ci est alors déléguée à des associations fonctionnant avec des bénévoles sur le mode de l'intervention humanitaire. De même, nous avons observé des différences importantes, dans les pratiques citoyennes des personnes à la rue et dans les commentaires et réactions qu'elles suscitent, en fonction du degré de professionnalisation des structures. L'appréhension des pratiques singulières engendre reconnaissance ou mépris, soutient la subjectivation ou produit de la stigmatisation. Elles supportent tout à fait différemment la personne vulnérable dans sa lutte pour le maintien de soi et les relations qu'elle entretient avec son environnement (Trainoir, 2017).

4. Conclusion: la fabrique socio-historique d'une « sous-citoyenneté sociale »

Pour l'historien et sociologue Thomas Marshall (1950), la construction de la citoyenneté est un processus juridique en extension : des droits civils apparaissant au 15^{ème} siècle aux droits politiques émergeant au 19^{ème} siècle et aux droits sociaux qui, tout en s'enracinant dans le « droit ouvrier » (loi du 8 avril 1898), vont particulièrement s'exprimer dans des textes promulgués après la seconde guerre mondiale telles les ordonnances d'octobre 1945 qui fondent la Sécurité sociale.

Ces droits sociaux contribuent à l'indépendance économique et sociale minimale, celle permettant à l'individu non seulement de ne pas être désigné socialement par la négative, mais de se déprendre de conditions concrètes d'existence caractérisées par des assujettissements tels que sa construction identitaire lui échappe (Granjon, 2012). Prévaut la question « *d'être maître de ses choix (...) de disposer d'un socle de ressources pour entrer dans un système d'échanges réciproques, pouvoir nouer des relations d'interdépendance et ne pas rester pris dans des rapports unilatéraux de sujétion* » (Castel 2008, p.135). La citoyenneté sociale réfère à un ensemble de droits mais aussi à des revenus assurant à chacun les moyens de développer ses « *capabilities* » (Sen, 2009), c'est-à-dire d'avoir prise sur son destin.

Interroger les conditions qui rendent (im)possible la citoyenneté sociale suppose de la saisir comme un construit. Pour le dire autrement, l'indépendance sociale qui la caractérise est elle-même dépendante de conditions historiques socio-économiques. Ces conditions, emblématiques de la société salariale des trente glorieuses, se déclinent sur un registre à la fois quantitatif et qualitatif : « *c'est parce que presque tout le monde travaille, et travaille dans le cadre d'un statut auquel sont rattachés des protections et des droits forts, que presque tout le monde jouit de cette citoyenneté sociale* » (Castel, 2008, p.136)

En France, les trente glorieuses, période de vigoureuse croissance, d'essor du consumérisme, de quasi plein emploi mais aussi de forte stratification sociale (Aglietta et Brender, 1984 ; Castel, 2003), font émerger les questions de la redistribution des bénéfices et donc, de la réduction des inégalités de revenus. Pour y répondre, les partenaires sociaux construisent, dans la confrontation, des ajustements sociaux (Rimbert, 2012), recherchant dans le compromis fordiste une forme d'équilibre entre le social et l'économique (Castel, 2008). Dans la société salariale de cette époque, le travail est le grand intégrateur (Barel, 1990). Celui-ci prend principalement la forme d'un emploi salarié qui non seulement installe l'individu dans la durée (CDI), lui procure un

revenu, un capital minimum de relations sociales, mais le fait accéder à un statut, à un système de conventions collectives, de droits et de protections sociales.

Depuis les années 1970, le grand intégrateur manifeste des signes d'essoufflement. La question sociale des inégalités de salaires s'efface et le « compromis social » auquel était parvenu, non sans mal, le capitalisme industriel est remis en cause (Castel, 2008). Important désormais les questions de l'accès à l'emploi et du maintien dans l'emploi, traduisant une métamorphose de la condition salariale, tandis que gagne en audience la thématique de l'exclusion (Lenoir, 1974). La société demeure salariale, mais désormais marquée par le chômage de masse et une dégradation du statut de l'emploi, elle assure de plus en plus difficilement le couplage emploi/protection. Deux marchés de l'emploi coexistent. D'une part, un marché « traditionnel » ayant pour objet des contrats stables et s'adressant préférentiellement à un salariat qualifié et expérimenté. D'autre part, un marché offrant des contrats à court terme et visant un salariat défini par la négative : peu ou pas qualifié, peu ou pas expérimenté. Ces deux marchés voisinent, mais depuis les années 70, le premier a perdu de sa superbe tandis que le second n'a cessé de voir sa zone d'influence s'étendre. Des demandeurs d'emploi qui, jadis se situaient sur le marché traditionnel glissent vers ce marché « moderne » et des personnes qui évoluaient sur ce second marché se situent aujourd'hui hors de toute voie d'accès à l'emploi.

Ce « précarité » (Castel, 2008) ne peut s'affranchir totalement de l'aide sociale. Il s'inscrit dans un entre deux incertain, entre le salariat protecteur gage d'indépendance économique et sociale et un assistantat au long cours, entre une citoyenneté sociale et une « sous-citoyenneté » sociale. Loin d'être résiduel (Grangereau, 2017), il désigne un salariat de dépendance ne permettant pas à l'individu de développer ses capacités. En effet, la dégradation de la condition salariale a des conséquences qui ne se limitent pas au pouvoir d'achat. Elle ouvre, dans le système de protection et l'édifice des droits, des brèches qui menacent l'indépendance socio-économique constitutive de la citoyenneté sociale. Notre société court le risque de voir de plus en plus d'individus osciller entre salariat de dépendance et dépendance accrue à l'aide sociale ou, pire encore, s'installer malgré eux dans des modes d'existence où l'accès au salariat, fut-il de dépendance, apparaît impossible, sinon impensable. D'un raisonnement en termes de continuum autorisant des glissements sur l'axe de l'emploi, découle la remise en cause de l'idée de frontières hermétiques entre le salariat classique, le salariat de dépendance et les situations de sous-citoyenneté sociale. Il s'agit par conséquent de ne pas isoler ces dernières.

Cette indépendance sociale que questionne la citoyenneté sociale n'est pas sans lien avec l'exercice des fonctions politiques. En régime de précarité, a fortiori de sous citoyenneté sociale, la participation des individus aux décisions qui engagent le destin de leur cité est pour le moins compromise (Laval-Reviglio, 2002). Les conditions sociales de dépendance discréditent au plan politique une société de semblables. Les situations de sous-citoyenneté sociale sont aussi, de ce point de vue, des situations de sous-citoyenneté politique. Lorsque l'individu évolue dans l'insécurité, se trouve exposé à la stigmatisation et au rejet, cela n'est pas sans conséquence sur l'exercice du droit de vote. Les appels à la participation citoyennes semblent vains « *lorsqu'on n'est plus un visage, mais au contraire que l'on se sent dévisagé* » (Poché, 2009, p.175-176). Les personnes à la rue peuvent être reconnues comme non-citoyennes ou citoyenne de seconde classe « bien qu'au » regard de la loi soit affirmée leur citoyenneté pleine et

entière. Elles peuvent aussi être reconnues citoyennes « malgré » les situations de sous-citoyenneté sociale qui caractérisent leur mode d'existence. Ainsi, les pratiques citoyennes bricolées empiriquement appréhendées ne permettent que rarement aux personnes d'accéder à des formes de reconnaissance leur conférant la dignité nécessaire pour se sentir et agir en tant que citoyen à part entière.

Références bibliographiques

- Aglieta, M. et Brender, A. (1984). *Les métamorphoses de la société salariale*. Paris : Calman-Lévy.
- Balibar, E. (2001). *Nous, citoyens d'Europe. Les frontières, l'Etat, le peuple*. Paris : La Découverte.
- Balibar, E. et Gebauer, G. (2012). L'anthropologie philosophique et l'anthropologie historique en débat. *Rue Descartes*, n°75, 81-101.
- Barel, Y. (1990). Le grand intégrateur. *Connexions*, n° 56, 85-100.
- Bart, J. (1991). De la communauté à la commune ou les méfaits de la représentation. *Démocratie et pauvreté, du quatrième ordre au quart monde*. Mouvement ATD Quart Monde. Paris : Albin Michel.
- Bouretz P. et Tsikounas, M. (1996). Le corps des exclus, entretien avec Xavier Emmanuelli. *Sociétés et représentations*, n°2, 209-210.
- Bresson, M. (1995). Sans adresse-fixe. Sans domicile fixe. Réflexion sur une sociologie des assistés. *RFAS*, n°2-3, 79-96.
- Caradec, V. (2003). La télévision, analyseur du vieillissement. *Réseaux*, n°119, 121-152.
- Caradec, V. (2004). « Les supports de l'individu vieillissant. Retour sur la notion de déprise ». Dans V. Caradec et D. Martuccelli (dir.) *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats* (p.25-42). Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale*. Paris : Seuil.
- Castel, R. (2008). La citoyenneté sociale menacée. *Cités*, n° 35, 133-141.
- Charles, J. (2016). *La Participation en actes. Entreprise, ville, association*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Damon, J. (2002). *La question SDF. Critique d'une action publique*. Paris : PUF.
- Damon, J. (2004). La question sdf au prisme des médias. *Espaces et sociétés*, n°116-117, 93-110.
- Declerck, P. (2001). *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*. Paris : Plon.
- Dubar, C. (1996). « Socialisation et processus ». Dans S. Paugam (dir.) *L'exclusion, l'état des savoirs* (p.111-119). Paris : La Découverte.
- Emmanuelli, X. et Malabou, C. (2009). *La grande exclusion*. Paris : Bayard.
- Firdion, J-M., Marpsat, M. et Bozon, F. (2000). « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique ». Dans M. Marpsat et J-M. Firdion (dir.) *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90* (p.127-150). Paris : PUF.
- Granereau, S. (2017). Les travailleurs pauvres en France, un phénomène peu visible. *Empan*, n°105, 126-130.
- Granjon, F. (2012). *Reconnaissance et usages d'internet. Une sociologie critique des pratiques de l'informatique connectée*. Paris : Presses des Mines.
- Hassenteufel, P. (1996). L'Etat Providence ou les métamorphoses de la citoyenneté. *L'année sociologique*, vol. 46, n°1, 128-149.
- Laval-Reviglio, M-C. (2002). « Pauvreté et citoyenneté politique ». Dans S. Dion-Loye et D. Gros (dir.) *La pauvreté saisie par le droit*. Paris : Seuil.
- Lenoir, R. (1974). *Les exclus. Un français sur dix*. Paris : Seuil.
- Marpsat, M et Firdion, J-M. (2000). *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*. Paris : PUF.

- Marshall, T. H. (1950). *Citizenship and social class and other essays*. Cambridge : University Press.
- Mayer, N. (2012). *Sociologie des comportements politiques*. Paris : Armand Colin.
- Mayer, N. (2013). Les effets politiques de la crise : le vote des personnes pauvres et précaires en 2012, *Informations sociales*, 180, (6), 52-59.
- Mestrum, F. (2002). *Mondialisation et pauvreté. De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*. Paris : l'Harmattan
- Pichon, P. (1998). Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans-domicile fixes. *Sociétés Contemporaines*, n°30, 95-109.
- Pimor, T. (2014). *Zonards. Une famille de rue*. Paris : PUF.
- Poché, F. (2009). *Penser avec Arendt et Levinas*. Lyon : Chronique sociale.
- Rimbert, P. (2012). L'histoire ne repasse pas les plats. *Le Monde diplomatique*, avril 2012, 3.
- Rullac, S. (2005). *Et si les SDF n'étaient pas des exclus ?* Paris: l'Harmattan.
- Sen, A. (2009). *The idea of justice*. Cambridge: Harvard University Press.
- Soulié, C. (2000). « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris ». Dans M. Marpsat et J-M. Firdion (dir.) *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90* (p.211-255). Paris : PUF.
- Trainoir, M. (2017). *Ethnographie des pratiques numériques des personnes à la rue*. Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- Vexliard, A. (1957). *Le clochard, étude de psychologie sociale*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Wallenhorst, N. (2017). Apprendre ensemble une citoyenneté existentielle - enjeux anthropologiques et politiques en anthropocène. *Bildungsforschung*, 2017/1, 1-11.
- Zeneidi-Henry, D. (2002). *Les SDF et la ville. Géographie du savoir survivre*. Paris : Bréal.
- Zask, J. (2011). *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Paris: Ed. Le Bord de l'eau.